

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le DOUZE du mois d'AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Madame BLIN Marie-Annick, 1^{ère} adjointe au maire de la commune. Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Madame DHAILLY Karine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes BLIN Marie-Annick – BARBIER Stéphane – CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Délibération n° 22/04/2024 - Nomination des régisseurs de recettes

Madame la 1^{ère} adjointe au maire demande l'annulation et le remplacement de la délibération n° 15/03/2024 concernant la nomination des régisseurs de recettes suite à la démission de Madame Isabelle VERCOUSTRE, rédacteur faisant fonction de secrétaire générale de mairie.

Elle rappelle l'acte constitutif de la régie de recettes ainsi que l'acte de nomination d'un régisseur de recettes et d'un suppléant du 15 mai 2022 (Mesdames Catherine EUSTACHE, régisseur titulaire et Isabelle VERCOUSTRE, régisseur suppléant) et informe que Madame Hélène DELATTRE remplace Madame Catherine EUSTACHE qui ne sera donc plus nommée régisseur de recettes titulaire pour les « Locations de la salle Jacques BERTRAND et de la salle socioculturelle » au 1^{er} mai 2024.

Madame la 1^{ère} adjointe informe qu'il faut délibérer pour nommer le nouveau régisseur de recettes titulaire et le nouveau régisseur de recettes suppléant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil Municipal décident :

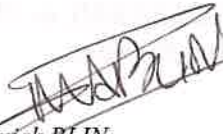

- 1) de retirer la nomination de Madame Catherine EUSTACHE au 1^{er} mai 2024 en qualité de régisseur de recettes titulaire;
- 2) de nommer Madame Hélène DELATTRE en qualité de régisseur de recettes titulaire et Madame Aurélie CANIVET en qualité de régisseur suppléant des « Locations de la salle Jacques BERTRAND et de la salle socioculturelle » à compter du 1^{er} mai 2024 ;
- 3) d'autoriser Madame la 1^{ère} adjointe au maire à signer tous les documents nécessaires à la nomination de Madame Hélène DELATTRE ;
- 4) d'allouer au régisseur de recettes titulaire une indemnité de manquement de fonds annuelle de 110€/an si le RIFSEEP n'est pas créé (les vacataires ne bénéficient pas du RIFSEEP) ; la suppléante ne percevra pas cette indemnité.

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 15/04/2024

La 1 ^{ère} adjointe au maire	La secrétaire de séance,
	
Marie-Annick BLIN	Karine DHAILLY



Publiée le 15/04/2024

Transmise au représentant de l'État le 15/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

